



La politique des aînés en ville de Sion

Assemblée d'automne 2018 de
l'initiative des villes
pour la politique sociale

Politique communale des aînés

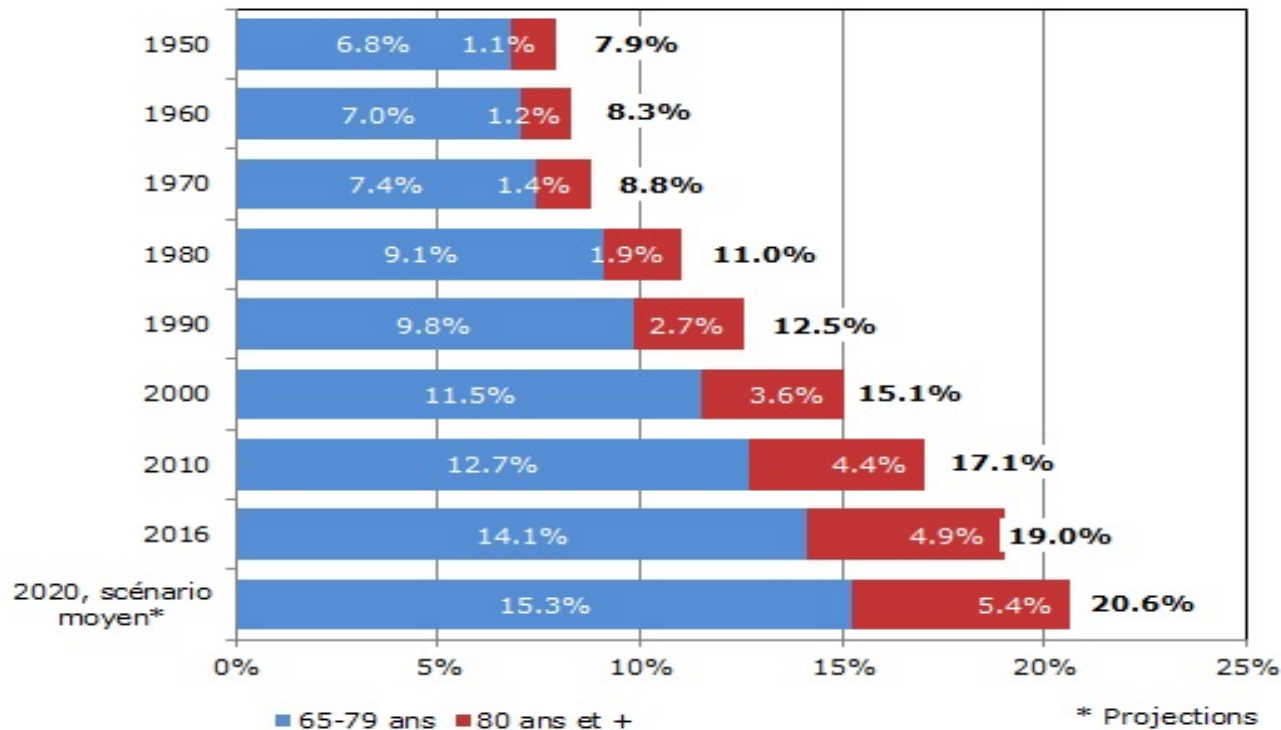
#Contexte

- Depuis 1900, l'espérance de vie en Suisse a pratiquement doublé: De 46.2 à 80.5 ans pour les hommes et de 48.9 à 84.8 ans pour les femmes.
- En Suisse, la part des 65 ans et plus devrait passer de 18% en 2016 à plus de 27% en 2045.
- L'âge moyen de la population du canton (38.7 en 2001; 40.8 ans en 2010) sera de 43.1 en 2020 (+2.3 ans) et 48.2 en 2040 (+7.4 ans). L'âge médian (41 en 2010) sera proche de 50 ans en 2040.
- Au 31 décembre 2017, Sion compte 6619 personnes âgées de plus de 65 ans soit 19.7% de la population.
- **Le vieillissement de la population est un enjeu socio-sanitaire majeur pour les collectivités publiques.**
- **Mais aussi une opportunité : bénévolat, proche-aidant, partage du savoir et des expériences.**

Politique communale des aînés

#Démographie

Croissance prévue de la population âgée de plus de 80 ans de 2015 à 2030 : **+119%**



Politique communale des aînés

#Rapport de la commission cantonale

- 1. reconnaître le droit des aînés-es** à la participation et à l'intégration sociale, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité ;
- 2. favoriser la solidarité entre les générations** et le bien-être de tous les membres de la société valaisanne ;
- 3. inscrire ces principes** fondamentaux dans la nouvelle Constitution cantonale qui va être complètement révisée ;
- 4. adapter la législation cantonale concernée à la société de longue vie**, voire au besoin, créer une législation spécifique ;
- 5. créer les conditions-cadres d'une société vieillissant harmonieusement**, en favorisant des projets de solidarité entre les générations.

Politique communale des aînés

#Rapport de la commission cantonale

«Une autre possibilité serait d'inscrire dans une loi cantonale le devoir pour chaque commune de développer une politique des seniors adaptée. Chaque commune intégrerait alors une politique communale des seniors, que ce soit dans un service à part ou en synergie avec d'autres services. Afin de pouvoir « coacher » la mise sur pied d'une telle politique au niveau communal, et pour que les communes profitent des expériences réussies ailleurs, il serait dans tous les cas nécessaire d'élaborer un pool de compétences cantonal, chargé de la promotion et de la coordination de ces projets.»

Source :

<https://www.vs.ch/documents/529400/2950937/Rapport+final+22.03.2017/b6dcb387-421a-4ecf-a691-0537cf3f9684> ; page 50

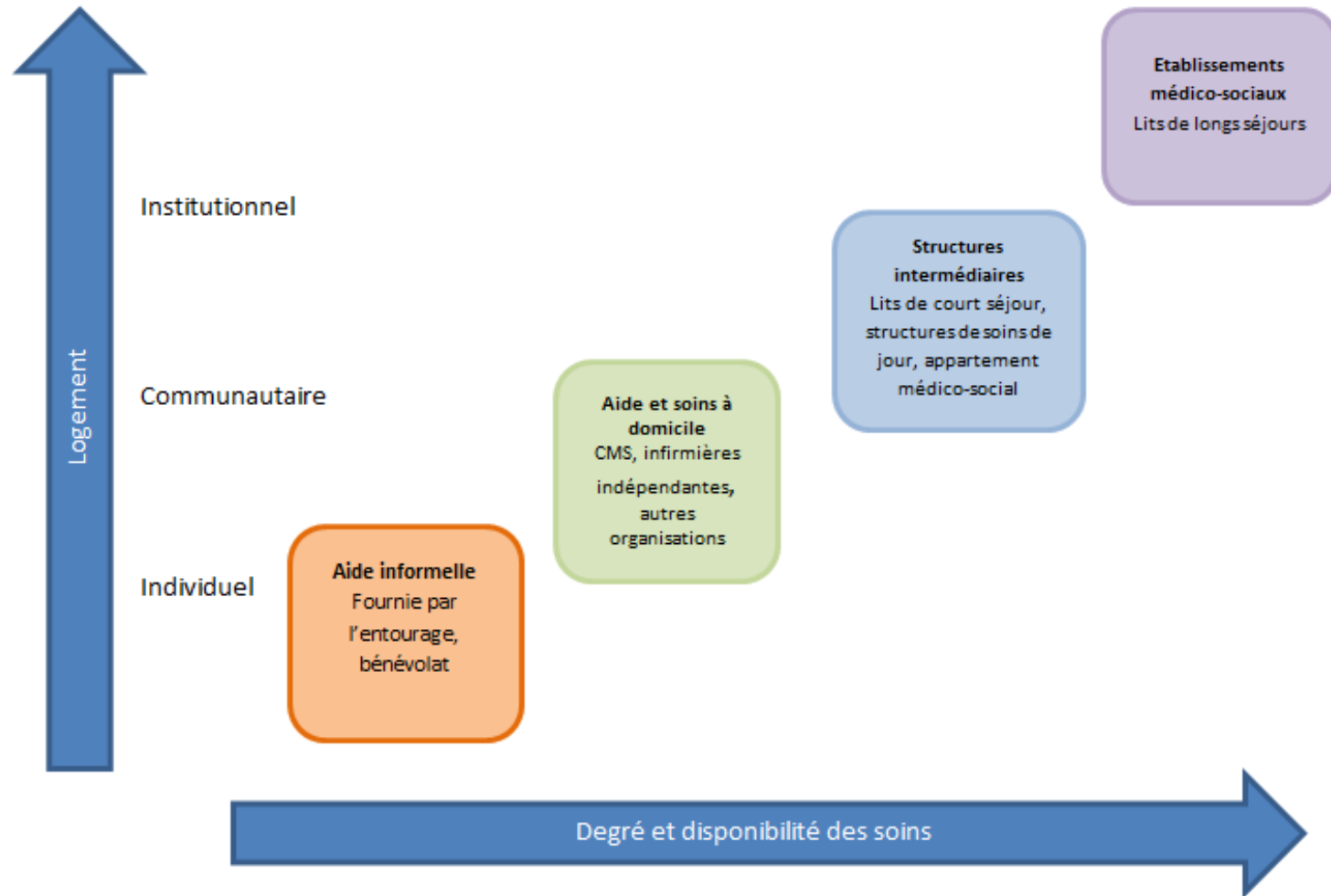
Politique communale des aînés

#Les acteurs concernés

- Service cantonal de la santé publique
- Commission régionale de soins de longue durée
- Centre médico-social de Sion (CMS)
- Etablissements médico-sociaux (EMS)
- Pro Senectute Valais
- Croix-Rouge
- Associations locales (Club du bel âge, AVIVO,...)
- Les seniors

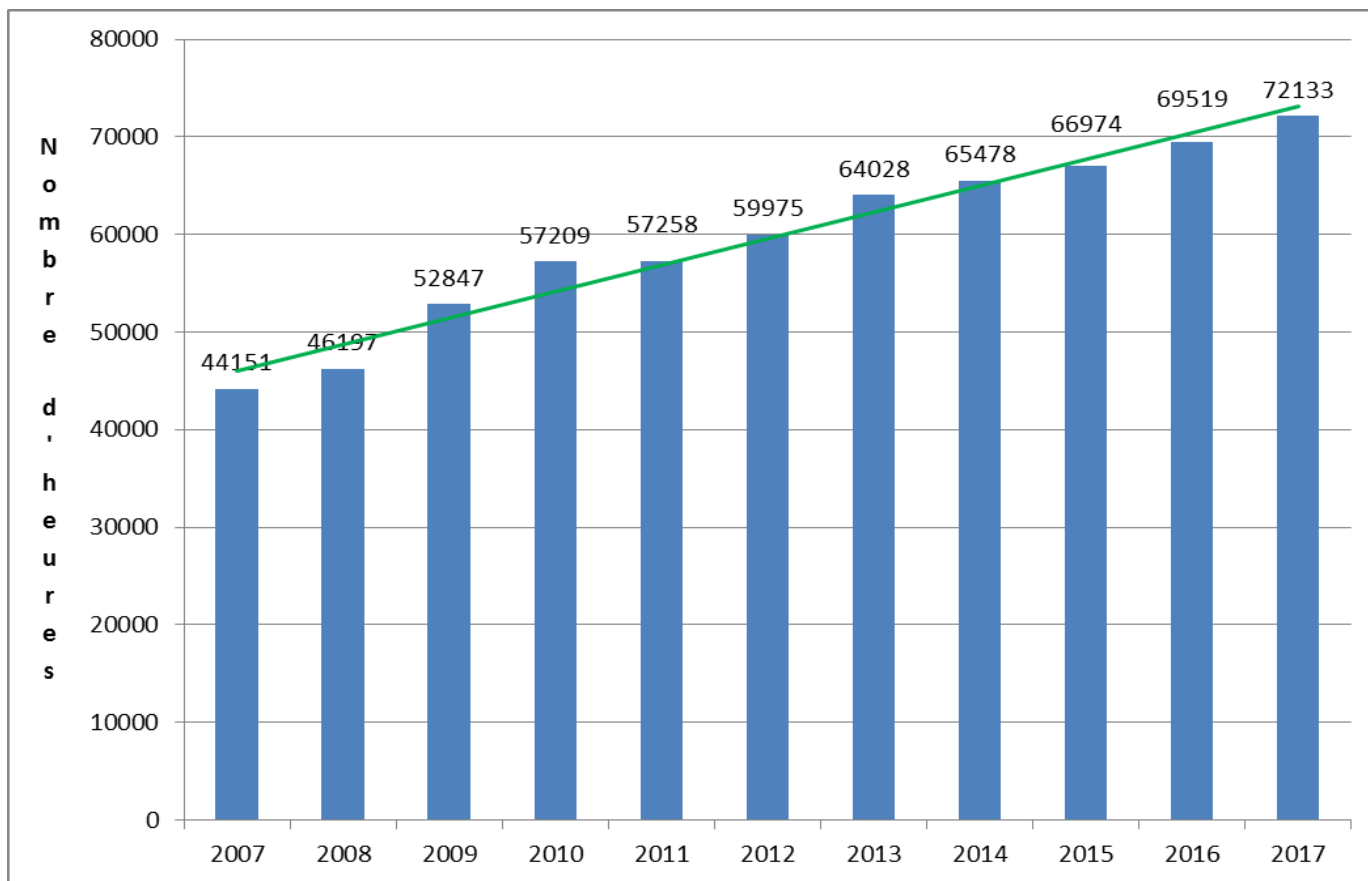
Politique communale des aînés

#Seniors vieillissants et dépendants



Politique communale des aînés

#Evolution des prestations du CMS



Evolution des prestations d'aide et de soins à domicile du CMS de Sion

Politique communale des aînés

#Structure des EMS

Sites	Statut	Organe dirigeant	Capacité (nombre de lits long séjour)	Prix / chambre par jour pour les sédunois-es (individuelle ou double)	Nombre de collaborateurs-trices
EMS "Gravelone"	Mandat donné en 2006 par le Conseil d'Etat à l'Hôpital du Valais afin d'exploiter l'EMS de Gravelone	Comité de direction nommé par le CA de l'Hôpital du Valais, 1 représentant Ville de Sion	72	Fr. 120.- à Fr. 130.- (tarif idem pour valaisan)	100
EMS "St-Pierre"	Fondation	Conseil de fondation (organisation familiale)	88 2 places au foyer	Fr. 115.- à Fr. 140.- (tarif idem pour valaisan et confédéré)	114 14 apprentis
Maison "St-François"	Fondation	Conseil de fondation, 1 représentant Ville de Sion	131	Fr. 127.- (tarif idem pour valaisan et refus pour confédéré)	170 18 apprentis
Résidence médicalisée "Le Glarier"	Fondation	Conseil de fondation, 15 membres dont 14 représentants Ville de Sion	59 + 4 lits court séjour 2 places au foyer	Fr. 145.- (Fr. 167.- pour valaisan et Fr. 200.- pour confédéré)	100 10 apprentis
Le Carillon	Fondation	Conseil de fondation, 8 membres dont 4 représentants de Sion	56 chambres pour 60 résidents	Fr. 127.- à 137.- (Fr. 147.- à Fr. 157.- pour valaisan et Fr. 187.- à Fr. 197.- pour confédéré)	95 10 apprentis

Politique communale des aînés

#Les objectifs du groupe de travail «Ville de Sion»

- Définir pour la commune de Sion, des lignes stratégiques orientant les actions publiques et offrant un cadre décisionnel clarifié.
- Anticiper les besoins sociaux, financiers et urbanistiques concernant cette catégorie de population afin d'améliorer le cadre de vie de cette population.
- Favoriser les synergies sur le territoire concerné.
- Optimiser les relations entre les acteurs concernés.

Politique communale des aînés

#Auditions

1. Quelles sont vos attentes à l'égard de la Ville de Sion ?
2. Quels sont les points d'amélioration envisageables en relation avec la vie des aînés ?
3. Envisagez-vous un développement de vos activités ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

➤ EMS

- Soutien dans les projets de développement pour obtenir une taille économiquement efficiente
- Pouvoir répondre aux pathologies nouvelles ou en développement (psychogériatrie, dépendance,..)
- Plateforme d'échange sur les préoccupations respectives

Politique communale des aînés

#Auditions

- Service de la santé :
 - Réflexion sur tarifs préférentiels pour les citoyens-nes sédunois-es
 - Établissement de convention avec les EMS (cf art. 17 LSLD)
 - Plateforme d'échange sur les préoccupations respectives

- Remarques générales (AVALEMS / Pro Senectute / CMS) :
 - Intérêt de renforcer la coordination dans la chaîne des soins (du maintien à domicile à l'EMS)
 - Moyens permettant de répondre aux besoins avec modèles alternatifs comme foyer de jour/nuit (proches aidants en diminution)

Politique communale des aînés

#Ambition et valeurs

« Consciente des spécificités du contexte urbain et de la responsabilité qui lui revient en qualité de ville moderne et attentive à ses aînés, la Ville de Sion soutient une politique active favorisant l'épanouissement et l'autonomie des seniors et qui s'exprime au travers des valeurs décrites ci-dessous. »

- Mixité → Libre accès
- Écoute → Proximité
- Solidarité → Soutien financier
- Autodétermination → Choix

Politique communale des aînés

#Recommandations du rapport communal

1. Commission consultative des aînés

- poursuivre le développement en faveur de conditions-cadres adaptées aux aînés ;
- veiller à la bonne coordination des acteurs du domaine ;
- soutenir la réflexion pour une vision anticipative des besoins futurs ;
- œuvrer comme organe consultatif à l'égard du conseil municipal pour les questions en liens avec les aînés ;
- formuler des propositions de projets en relation avec les problématiques du domaine : proche-aidant, seniors en santé, lutter contre l'isolement social, etc.

Politique communale des aînés

#Recommandations du rapport communal

2. Plateforme d'échange CMS / EMS / autres acteurs

Création d'une plateforme d'échange entre le CMS, les associations et les sociétés concernées, la Ville de Sion et les EMS. Ceci permettra de faire émerger des projets de collaboration expérimentés dans d'autres régions ou d'innover (centrale de bénévolat, transition CMS => EMS, ...)

Politique communale des aînés

#Recommandations du rapport communal

3. Structure et financement des EMS

- Les subventions communales liées aux investissements dans les EMS seront conditionnées au critères suivants :
 1. Besoins reconnus par la commission régionale de santé.
 2. Préavis du dicastère des affaires sociales en collaboration avec celui de l'urbanisme et des finances.
 3. Entrée en matière à raison de 10% des dépenses.
- Le soutien financier de la Ville de Sion suppose également une contrepartie pour les résidents domiciliés sur son territoire, soit sur l'accès, soit sur le tarif appliqué.

Politique communale des aînés

#Recommandations du rapport communal

3. Structure et financement des EMS (suite)

- La création d'une association ou fondation faîtière des EMS sédunois doit être envisagée. Celle-ci pourrait être composée, notamment, des présidents des 4 comités ou conseils d'EMS existants. Si le statut d'entité indépendante serait préservé, cela permettrait de favoriser progressivement les collaborations et de conditionner le subventionnement mentionné supra par l'adhésion à ladite association/fondation.

Politique communale des aînés

#Autres recommandations

- **Réseau suisse des Villes amies des aînés**

L'éventualité d'une certification est à considérer.

L'intérêt réside dans la possibilité de contribuer activement à l'échange d'expériences et de savoir entre les villes.

- **Mandat complémentaire**

La question d'un mandant complémentaire en 2019 pour une étude des besoins a également été envisagée

- **Guichet unique des aînés**

La mise à disposition d'un guichet «aînés » avec une ligne téléphonique et une adresse électronique en guise de soutien sera étudiée en 2019.

Merci pour votre attention

